

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean BARDET

Député du Val d'Oise Membre de la Commission des Affaires Culturelles, Familiales et Sociales

Conseiller Régional

Paris, le 13 juillet 2006

Question écrite

Monsieur Jean BARDET attire l'attention de Monsieur Le Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les nombreuses préoccupations de l'Association Nationale des Techniciens en Analyses Biomédicales.

Cette dernière, faisant valoir que l'évolution rapide de la biologie exige du technicien une adaptation et actualisation permanentes de ses compétences, demande une harmonisation de la formation initiale pour que soient appliqués les accords de Bologne, la création de modules communs aux autres formations paramédicales, ainsi qu'une interprofessionnalité paramédicale renforcée avec un cadre législatif élargi aux autres professions.

Face aux revendications de ces professionnels, il souhaiterait connaître les mesures envisagées pour répondre à leurs difficultés identitaires.

Professeur Jean BARDET

ASSEMBLEE NATIONALE 126 rue de l'université 75355 Paris SP 07 TEL: 01.40.63.67.66 FAX: 01.40.63.53.59 PERMANENCE 12 place de la Halle 95220 HERBLAY TEL: 01.34.50.96.26 FAX: 01.34.50.94.48